

**« Criminalisation du risque : dialogue communautaire et discussion
modérée sur la criminalisation de la transmission du VIH »**

Conférence avec le Prisoner Correspondence Project et ACCM

Pervers/Cité 2010 (12 août)

Sébastien Barraud – PoltiQ-queers solidaires, Warning-Montréal :

Tour d'horizon mondial

« Je vais donc ici vous présenter en guise d'introduction un rapide tour d'horizon mondial à propos de la pénalisation de la transmission et de l'exposition sexuelle au VIH. Données que j'ai pu recueillir lors d'un symposium sur la question à la dernière conférence internationale sur le SIDA qui s'est déroulée à Vienne du 17 au 23 juillet derniers.

En 2005, il y avait 42 pays qui criminalisaient la transmission ou l'exposition sexuelle au VIH. En 2010, ils sont plus de 200 pays ou territoires judiciaires. 600 personnes ont été condamnées dans le Monde jusqu'à présent, par des sanctions sévères. De plus en plus de pays créent des lois spécifiques pour la transmission et l'exposition sexuelle au VIH : 20 pays africains en 10 ans. En Afrique, la transmission verticale (mère-enfant) est criminalisée dans certains pays ; on y stérilise même de force les femmes vivant avec le VIH/SIDA. L'Amérique du Nord et l'Europe condamnent plus de PVVIH que l'ensemble des autres pays réunis. En Amérique du Nord, on condamne donc beaucoup, de manière sévère, avec des lois spécifiques et même pour des activités sexuelles peu risquées. Les champions du Monde en absolu sont donc les États-Unis avec plus de 300 cas répertoriés. Suivi du Canada, avec 63 à 102 cas (selon les sources). Suivent les pays européens, avec en tête la Suède (38 à 55 cas), puis l'Autriche et la Suisse (30 cas), la France (15 cas), la Norvège, les Pays-Bas et l'Allemagne (14 cas) et le Royaume-Uni (13 cas). On dénombrerait 15 cas en Australie et 6 en Nouvelle-Zélande. Notons pour finir avec les chiffres que les pays d'Amérique latine ne criminalisent pas du tout ! Le Brésil a même statué sur la question, en se basant sur les recommandations d'ONU-SIDA.

Si la lutte contre la criminalisation de la transmission et de l'exposition au VIH est une priorité de l'ONU-SIDA depuis 20 ans, la résistance à cette tendance s'est renforcée à la conférence internationale sur le sida de Mexico en 2008, notamment grâce au plaidoyer du juge sud-africain Edwin Cameron, au travail considérable des chercheurs en sciences sociales (notamment Edwin J ; Bernard) et des associations, le Global Network of People living with HIV (GNP+) en première ligne. Sur le plan fédéral, le travail a été fait par la COCQ-SIDA et le Réseau juridique canadien VIH/SIDA.

Ainsi, les populations les plus touchées par la criminalisation de la transmission ou de l'exposition sexuelle au VIH sont souvent les plus vulnérables, celles qui subissent déjà des rapports sociaux très inégalitaires ou des situations de privation des libertés : les femmes (africaines), les prisonnier-e-s, les trans et les travailleur-se-s du sexe. Joshua et Liam vont revenir sur la question des prisons, attardons-nous quelques secondes sur celles des femmes, et leurs conséquences. Comme l'a expliqué à Vienne Johanna Keller, du Réseau juridique sud-africain VIH/SIDA, la criminalisation augmente le risque de transmission du VIH et les violences qui y sont associées. Elle augmente ainsi la violence et la domination masculine. Elle réduit l'accès au dépistage, à l'envie de se faire dépister, et conséquemment à la prise en charge et aux soins. Elle diminue le contrôle contraceptif. Les femmes sont plus blâmées et plus jugées en cour que les hommes lorsqu'elles transmettent le VIH. Je le répète, elles sont condamnées pour transmission verticale alors même que l'accès aux traitements adéquats et à la contraception n'est toujours pas assez assuré (le Canada ne s'est pas engagé à contribuer à la prochaine période de financement du Fonds Mondial). Bref, les femmes ont peur d'être criminalisées et donc n'accèdent pas à l'information. Donc l'enjeu politique en ce qui concerne notre situation et celles des femmes africaines ou d'autres catégories opprimées, c'est l'exemplarité : les pays africains ont commencé à criminaliser la transmission du VIH/SIDA après nous, on peut se demander si les vulnérabilités sociales et économiques liées aux genres, au sexe, à la pauvreté, etc., auront un impact négatif encore plus important en Afrique que chez nous, en termes de santé publique certes et pour la condition des femmes et des minorités.

Pour finir, j'aimerais vous faire partager l'expérience du Terrence Higgins Trust britannique du point de vue des stratégies communautaires pour lutter contre la criminalisation de la transmission et de l'exposition sexuelle au VIH, que Lisa Power nous a présentée à Vienne. Il faudrait documenter tous les cas (même gagnés) ; faire des défenses individuelles de chacune des personnes mises en cause ; créer un support informatif (à l'intention des personnes

criminalisées et de celles qui veulent porter plainte) ; travailler avec des juristes ; contrecarrer la couverture médiatique (souvent sensationnaliste et qui joue sur l'émotionnel) ; créer des liens et travailler de concert avec la police (les former, les informer des enjeux de la criminalisation, du point de vue des plaignants comme des accusés). Cela permet de clarifier les circonstances de procès, et ainsi réduire le nombre de procès, tout en constituant des guides de référence pour les avocats, les plaignants et les accusés. La représentante du Groupe Sida Genève a insisté sur le rapport avec les médias : informer, former les journalistes lors de chaque procès, car ces derniers sont totalement ignorants des réalités biomédicales, épidémiologiques et sociologiques qui concernent le VIH, par exemple sur l'impact du niveau de la charge virale sur la transmission. Ce travail sur les médias a été essentiel en Suisse, qui est le pays européen le plus dur en la matière, criminalisant aussi la simple exposition sexuelle au VIH. Les militants suisses ont obtenu une jurisprudence fédérale de non-lieu et un mieux-être pour toutes les PVVIH, depuis que le consensus scientifique international autour du traitement comme prévention de la transmission est établi, en faisant campagne précisément sur cette question de la charge virale (Santé Canada ne s'est pas positionnée encore).

Je vous indique quelques ressources importantes en dernière diapo, notamment le kit de défense d'une personne vivant avec le VIH accusée d'avoir exposée une autre personne au VIH.

Merci. »

Ressources :

- Réseau juridique canadien VIH/SIDA : www.aidslaw.ca
 - Global Network for People living with HIV (GNP+) : www.gnpplus.net
- Global Criminalisation Scan Report : <http://www.gnpplus.net/programmes/human-rights/global-criminalisation-scan/1648-2010-global-criminalisation-scan-report>
- Kit de défense d'une personne vivant avec le VIH accusée d'avoir exposée une autre personne au VIH (français/anglais) :
<http://www.aidslaw.ca/FR/kit-avocats/index.htm>

Préparé par AIDES, le Réseau juridique canadien VIH/SIDA, Groupe sida Genève et GNP+

- Le blog d'Edwin J. Bernard : criminalhivtransmission.blogspot.com

Le livre d'Edwin J. Bernard : *HIV and the criminal law*. (2010). Éditions NAM.

- *UNAIDS POLICY BRIEFS: Criminalization of HIV transmission*. August 2008:
http://data.unaids.org/pub/BaseDocument/2008/20080731_jc1513_policy_criminalization_en.pdf.

- COCQ-SIDA : www.cocqsida.com

- PolitiQ-queers solidaires : www.politiq.info

- Prisoner Correspondence Project : www.prisonercorrespondenceproject.com